



## Procès Verbal Conseil de Communauté Du 30 septembre 2015

Le trente septembre deux mille quinze, à 18h00, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes d'Aigues -Vives, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU.

### **Membres présents : 42**

Jean-Jacques MICHAU, Simone VERDIER, Henri BARROU, Alain PALMADE, Dominique BRETTE, Alain TOMEO, Monique ABELLANET LE MINEZ, Valérie ANSELME, Grégory BALARD, Nicole BASSET, Geneviève BERDEIL, Sébastien BERTRAND, Jean BLAVIT, Francis BONNET, Alain BOULBES, André CARBONNEL, Fabien CATALA, Francis CHAUVRY, Valérie DILLON, Jacques ESCANDE, Eric FLEURY, Daniel GAILLARD, Pierre GARCIA, Jean HUILLET, Marie Christine JOLIBERT, Marie Thérèse LOPEZ, Christian MASCARENC, Serge MICHAU, Michel MORELL, Lucien PALMADE, Mariette ROUGE, Jean SAINT MARTIN, Claudine SARRAIL, Alain SERVANT, Paul SOULA, Philippe TERRIDE, Jean TRIGUERO, Jean-Pierre WIDMANN, Anthony CROUZET, Mathilde DERAMOND, Marcel ESQUERRER.

Emmanuel FABRE, arrivé pour le vote du point 2 de l'ordre du jour

### **Les membres ayant donné un pouvoir : 3**

Nicole QUILLIEN à Jean-Jacques MICHAU, Christian CIBIEL à Simone VERDIER, Sabinne VARUTTI à Alain PALMADE

### **Etaient excusés :**

Nicole QUILLIEN, Rolland SANCHEZ, Christian CIBIEL, Marie-Françoise ALBAN, Ulysse AUDABRAM, Jacky BARBE, Xavier CAUX, Véronique CAZANAVE, Henri DELMAS, Jérôme MOLA, Jean Marc PIRLOT, Arlette ROMERA, Pierre ROUGE, Sabinne VARUTTI

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU.

M. le Président remercie M. Mascarenc, Maire d'Aigues-Vives, d'accueillir le Conseil de Communauté dans sa commune.

M. le Président annonce aux élus le décès de M. Daniel De Simorre, délégué suppléant de la commune de Saint Quentin la Tour. L'assemblée observe une minute de silence en hommage à ce collègue brutalement disparu.

Le Procès verbal de la réunion de Conseil communautaire du 8 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

### **1. Agenda d'Accessibilité Programmée**

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui instaure le principe d'accessibilité, quel que soit le type de handicap et la loi de juillet 2014, mettant en obligation l'ensemble des collectivités, qu'elles soient publiques ou privées de déposer un agenda

d'accessibilité programmée, qui présentera pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune, le niveau d'accessibilité ainsi que les différentes actions à mener pour obtenir à la fin des périodes de travaux un niveau d'accessibilité optimal avec une programmation des différentes actions d'amélioration sur la durée de l'agenda tel que présenté au conseil Municipal.

Ainsi, à l'initiative du Conseil de Communauté, un audit accessibilité a été réalisé en 2013 sur un périmètre d'étude défini.

Pour répondre à la réglementation dans sa globalité, une mise à jour des rapports a été effectuée en 2015, en tenant compte des évolutions normatives (décret du 8 décembre 2014), et des travaux déjà réalisés.

Cette dernière mise à jour du dossier accessibilité du patrimoine de la commune, a mis en évidence l'ensemble des aménagements nécessaire à réaliser pour rendre l'ensemble du patrimoine bâti accessible, le coût a été estimé à 88 360,00 euros HT.

Un échéancier de programmation des aménagements à réaliser a été arrêté, en tenant compte de la complexité de la mise en œuvre et des coûts.

Compte tenu de l'ampleur du dossier, la commission a proposé une exécution échelonnée sur six années, de la mise en accessibilité, avec l'intégration de certaines mises en œuvre dans le programme de travaux.

C'est la raison pour laquelle Monsieur le Président, sollicite de la part du Conseil de Communauté, une validation de cette programmation.

#### **Le Conseil de Communauté :**

**Valide** la proposition de programmation de la mise aux normes d'accessibilité, conformément à la loi du 11 février 2005 et ses textes réglementaires qui en découlent, telle qu'elle est proposée par Monsieur le Président ci-avant reprenant les préconisations proposées.

**Pour : 44**

## **2. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Monsieur le président rappelle au Conseil qu'avec l'adoption de la loi NOTRe, le seuil démographique minimal des intercommunalités est fixé à 15 000 habitants. En Ariège, du fait de la densité du Département et des zones de montagne, ce seuil peut être abaissé par dérogation à 5 000 habitants.

Pour la CCPM, la faible densité de population de son périmètre actuel renforce les possibilités de dérogation.

Il informe l'assemblée que Mme la Préfète, lors de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 18 septembre, a décidé de recueillir l'avis des intercommunalités sur leur projet d'évolution et ce avant le 2 octobre 2015, date de la prochaine rencontre de la CDCI au cours de laquelle elle proposera un projet de SDCI.

Sans proposition, Mme la Préfète proposera un schéma, optant sans aucun doute pour des regroupements à grande échelle.

Lors de la discussion qui s'est tenue le 8 avril dernier sur ce sujet, en question diverse du Conseil Communautaire, il a été admis que :

- La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, issue d'une fusion intervenue le 1er janvier 2014, a besoin de temps pour poursuivre le travail à cette échelle,
- Les collaborations avec les Communautés de Communes voisines (Ariège et Aude) sont nécessaires selon les actions et les projets à développer,
- Le partenariat avec la CC du Pays d'Olmes doit être maintenu mais sans fusion, au moins dans un premier temps.

Monsieur le Président demande aux membres de bien vouloir se prononcer sur cette question.

#### **Le Conseil de Communauté :**

**Décide** à l'unanimité :

- de proposer à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes de mener une étude commune pour déterminer si la fusion de nos deux communautés est intéressante pour l'avenir de nos deux territoires (l'étude portera notamment sur les compétences, l'organisation, les budgets, la dette),
- de dresser au printemps 2016 un constat d'étape au vu des résultats de cette étude

- de demander à Mme la Préfète de ne pas inscrire la fusion de nos deux communautés de communes au schéma de coopération intercommunale qu'elle doit présenter dans les jours à venir,
- dit, qu'en parallèle, des discussions seront ouvertes avec les communes audoises faisant partie de notre bassin de vie.

**Pour : 45**

### **3. Service commun de Mutualisation de la gestion d'agents**

Le Président rappelle à l'assemblée que cinq communes (Lagarde, Moulin-Neuf, Cazals des Bayles, Manses et Trézières) et le SIVE de Moulin Neuf partagent depuis de nombreuses années la même secrétaire de Mairie.

Cet agent fera valoir ses droits à la retraite au 31 décembre prochain.

Les Maires concernés ont étudié ensemble le remplacement sur ce poste.

Le SIVE de Moulin-Neuf - Caudeval est également intéressé par le transfert de la gestion salariale de l'agent d'animation de la garderie du regroupement pédagogique et des enseignants intervenants en tant que vacataires sur la garderie.

L'embauche par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix de ces personnes, pour une mise à disposition auprès du SIVE est également proposée.

Le coût de la gestion salariale demandé à chaque commune (ou syndicat) serait de 6€ par mois concernant la secrétaire multi-employeurs, auquel se rajouterait le coût horaire de son travail.

Pour les agents mis à disposition du seul SIVE, la participation demandée pourrait être de 20 € par bulletin.

M le Président soumet au vote la création de ces services mutualisés et l'autorisation de signer les conventions nécessaires pour leur mise en œuvre selon les principes financiers présentés.

#### **Le Conseil de Communauté :**

**Approuve** les propositions du Président,

**Décide** la création du service mutualisé du service de secrétariat,

**Décide** la création du service mutualisé du service d'animation,

**Autorise** l'établissement et la signature des conventions nécessaires à la mise en œuvre de ces mutualisations,

**Dit** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2016 et suivants et que le tableau des effectifs sera mis à jour.

**Abstentions : 2 (Mme Berdeil, M. Terride) – Pour : 43**

### **4. Mise à disposition du service de direction Enfance-Jeunesse**

Le Président rappelle à l'assemblée que dans le Pays d'Olmes, la compétence Enfance Jeunesse n'est pas transférée à la Communauté de Communes. La Mairie de Lavelanet gère en direct ces services.

La commune souhaite restructurer ses services ALAE et ALSH et aurait besoin d'un accompagnement du fait du départ de sa directrice de service.

Cet accompagnement consisterait en l'élaboration d'un diagnostic et d'un projet de service, puis le pilotage du projet. La Direction Enfance Jeunesse de la CC du Pays de Mirepoix pourrait répondre à ce besoin.

Une mise à disposition du service de direction a été étudiée à hauteur de 20 % de son temps de travail.

Ce partenariat est proposé pour une durée d'1 an éventuellement renouvelable pour un total de 3 ans.

La commune de Lavelanet participerait à hauteur de 13 000 € pour cette mise à disposition.

#### **Le Conseil de Communauté :**

**Approuve** la signature de la convention de partenariat entre la CCPM et la Commune de LAVELANET,

**Décide** la mise à disposition du service de direction Enfance-Jeunesse au bénéfice de la Commune de LAVELANET,

**Approuve** les conditions financières établies telles qu'exposées supra.

**Pour : 45**

## **5. Renouvellement convention de partenariat avec la Mairie de LAVELANET pour les activités Enfance-Jeunesse**

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en juillet dernier, il a été décidé de conventionner avec la Mairie de Lavelanet afin de définir les conditions de partenariat pour l'organisation d'activités communes des services enfance-jeunesse des deux entités.

Le renouvellement de cette convention pour une période de deux ans vous est proposé.

**Le Conseil de Communauté :**

**Décide** de renouveler la convention de partenariat avec la Commune de LAVELANET pour les activités Enfance-Jeunesse pour deux ans, soit 2016 et 2017.

**Autorise** la signature d'un avenant à cet effet.

**Pour : 45**

## **6. Création de postes**

Le Président rappelle à l'assemblée que deux agents administratifs de la CCPM ont réussi l'examen d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe. Le Bureau propose la création des postes à temps complet correspondants à cette évolution de grade et la fermeture d'un des 2 postes adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe après avis du Comité Technique.

Il précise que pour permettre la mise en œuvre des décisions concernant la mutualisation de la gestion salariale, il convient de créer 1 poste adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> cl à 20,5 h pour l'agent du SIVE de Moulin-Neuf et de modifier la quotité horaire d'1 des postes « adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe » libéré pour le passer de 35 à 27,5 h par semaine pour le service commun de secrétariat.

**Le Conseil de Communauté :**

**Approuve** la proposition de M le Président,

**Décide** la création de deux postes « adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe » à temps complet,

**Demande** la saisine du Comité Technique pour obtenir son avis sur la fermeture d'un poste « adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe » et la modification de la quotité horaire d'un poste « adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe ».

**Dit que** les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2016 et suivants et que le tableau des effectifs sera mis à jour

**Pour : 45**

## **7. Convention de mutualisation de service avec la Mairie de RIEUCROS**

Le Président rappelle à l'assemblée que le service de garderie du RPI de Rieucros est géré par la commune.

Pour cela les locaux et des personnels communaux interviennent sur le temps d'accueil de la garderie mais également sur d'autres fonctions sont mis à disposition.

Afin de permettre de définir les modalités des mises à disposition et de la participation financière de la CCPM, M le Président propose de conventionner avec la commune de Rieucros sur les bases suivantes :

- Participation à l'entretien et au fonctionnement des locaux communaux utilisés par la garderie,
- Prise en charge des coûts salariaux des agents intervenants pour la garderie de Rieucros et les ALSH intercommunaux.

**Le Conseil de Communauté :**

- Approuve** la proposition de M le Président,
- Autorise** la signature de la convention annexée à la présente,
- Dit** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2016 et suivants

**Pour : 45**

**8. Exonération de TEOM - BERBIAC**

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en 2009 le Conseil de Communauté à mise en place une zone de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères spéciale autour du site d'enfouissement des déchets de Berbiac.

Il précise que la perte de produit du fait de l'application de ce taux réduit est compensée par convention par le Smectom du Plantaurel.

Les travaux d'extension du centre de traitement ont conduit à l'agrandissement de la zone impactée.

Le Président propose d'étendre l'application du taux réduit à 5% du taux nominal, soit un taux appliqué de 0.53 % aux lieux suivants situés à sur la commune de Mirepoix :

<b>Dénomination IGN</b>	<b>Dénomination cadastre</b>
La Bordeneuve	La Bordeneuve
Hameau Le Rouge	Rouge– Balanca

**Le Conseil de Communauté :**

- Approuve** la proposition de M le Président,
- Décide** l'application du taux de 0.53 % aux lieux dénommés « la Bordeneuve », « Rouge » et « Balanca » situés à sur la commune de Mirepoix,
- Dit** que la présente délibération sera notifiée aux services fiscaux.

**Pour : 45**

**9. Exonération de TEOM - LAGARDE**

Le Président rappelle à l'assemblée que le pont de Lagarde est en très mauvais état et dans l'attente des travaux qui sont annoncés par le Conseil Départemental pour 2017 son tonnage a été limité.

La collecte des déchets ne peut donc plus desservir certaines habitations de la commune et leurs habitants doivent donc faire plus d'un kilomètre pour déposer leurs déchets avant le pont.

Le Président propose qu'une exonération de 50 % de la TEOM soit accordée à ces riverains, selon les dispositions de la délibération jusqu'à la réalisation des travaux et la levée de la limitation de tonnage du pont.

**Le Conseil de Communauté :**

- Approuve** la proposition de M le Président
- Décide** l'exonération de 50 % de la TEOM des lieux dits suivants situés sur la commune de LAGARDE : La Bouche, Intersection avec voie verte, La Fouche, Malemate, Granjou, Notre Dame, Borde Basse.
- Dit** que la présente délibération sera communiquée aux services fiscaux

**Pour : 45**

**10. Représentation au syndicat mixte de l'aérodrome des Pujols**

Le Président rappelle à l'assemblée que la modification du syndicat mixte de l'aérodrome de Pamiers-Les Pujols, suite au désengagement de la CCI se finalise.

La compétence concernant l'adhésion à ce syndicat a été transférée à la Communauté de Communes lors de la dernière modification statutaire.

Il convient maintenant de désigner les représentants qui siègeront au sein de ce syndicat.

La CCPM est représentée par 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Le Bureau propose que ces délégations soient confiées à M. Michau pour la fonction de titulaire et M. Sanchez pour le poste de suppléant.

**Le Conseil de Communauté :**

**Approuve** la proposition du Bureau

**Désigne** M. Jean-Jacques MICHAU comme représentant titulaire de la CCPM

**Désigne** M Rolland SANCHEZ comme représentant suppléant de la CCPM

**Pour : 45**

## 11. Restauration des fresques de Sainte Foi

Le Président rappelle à l'assemblée que l'église de Sainte Foi (classée à l'inventaire des monuments historiques) comporte un décor peint dont une partie datant du 12ème ou 15ème siècle. La Commune entreprend un programme de restauration de l'Eglise et a sollicité la CCPM pour les travaux nécessaires sur ces fresques.

Une étude préalable a été conduite en janvier dernier pour identifier ces décors et leur possible restauration, dont la compétence relève de la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX.

Un projet global est attendu par les financeurs pour démontrer la cohérence des investissements communaux et intercommunaux. Il serait découpé en 3 tranches (2 communales et 1 en maîtrise d'ouvrage intercommunale).

La tranche concernant la CCPM porterait sur l'étude préalable, les travaux de restauration et les équipements nécessaires aux travaux pour un total estimatif d'environ 35 500 €.

Dépenses HT		Financement		
Travaux de restauration des fresques	25 000 €	Conseil Régional	20%	7 100 €
Equipements divers	7 500 €	Conseil Départemental	10%	3 550 €
MOE	3 000 €	Etat - DRAC	50%	17 750 €
		Autofinancement	20%	7 100 €
<b>Total</b>	<b>35 500 €</b>			<b>35 500 €</b>

M le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur ce projet et son plan de financement.

**Le Conseil de Communauté :**

**Valide** le projet de restauration des fresques de l'Eglise de Sainte Foi

**Approuve** le plan de financement proposé

**Dit** que les crédits seront prévus au budget 2016.

**Pour : 45**

## 12. Schéma de mutualisation

Monsieur le Président rappelle que comme prévu par la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, le schéma de mutualisation vise une meilleure organisation des services selon les termes du législateur inscrits à l'article L 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales :

*« Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat [...] »*

La loi ne fixe pas de contenu prédéterminé à ce document. C'est une obligation procédurale qui impose une mise en débat annuelle des sujets de mutualisation entre une communauté et ses communes membres. Ce schéma se veut donc évolutif.

M le Président présente le projet de mutualisation et demande à l'assemblée de se prononcer.

## **Le Conseil de Communauté :**

**Approuve** le schéma de mutualisation tel que présenté

**Abstention : 1 (Mme Berdeil) - Pour : 44**

### **13. Rapport d'activité**

M. Le président informe l'assemblée que le rapport d'activités de la CC du Pays de Mirepoix pour l'année 2014 sera transmis aux communes, afin qu'il soit présenté aux conseils municipaux. Ce document retrace les activités conduites en 2014 mais également en tant que 1<sup>er</sup> rapport, il resitue les différentes actions développées dans leur contexte.

### **14. Questions diverses**

Mme Verdier rend compte de l'avancée des actions en matière d'environnement :

Pour l'opération de compostage individuel, 400 kits de compostage ont été distribués sur les 600 prévus.

Elle annonce l'arrivée de la nouvelle Benne de collecte des déchets en novembre.

Elle informe les élus qu'une démonstration de broyage des déchets verts va être organisée avec la Mairie de Mirepoix afin d'étudier l'intérêt pour la CC de s'équiper d'un broyeur qui pourrait être mis à disposition des communes.

Elle rappelle qu'une visite du cimetière de Camon a eu lieu pour partager l'expérience d'un traitement d'espace sans phytosanitaires. Le compte rendu de cette visite sera bientôt diffusé.

Elle rappelle que la 3<sup>ème</sup> édition de la fête de la gastronomie « Mirepoix met le couvert » se tiendra les 24 et 25 octobre prochains, avec des animations proposées également dans la semaine précédente. Elle fait appel aux bonnes volontés pour aider à l'organisation de cette manifestation et relayer l'information.

M. Barrou indique que l'audit conduit auprès des communes pour le fleurissement des villages donnera lieu à une synthèse.

M. Palmade fait appel aux élus souhaitant s'impliquer sur la mutualisation afin de poursuivre le travail présenté.

*La séance est levée à 20 h 00*